



© OPAGE

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

OCTOBRE 2019



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

MISSION – L'OCAN a pour mission de préserver et développer les ressources, les qualités et les richesses d'un territoire vivant, durable et productif, au bénéfice de la population.

VISION – L'OCAN est reconnu comme un centre de compétences favorisant la cohésion entre les usagers du territoire. Il participe, dans une dynamique constructive, transversale et innovante, à l'évolution d'une région vivante, riche en biodiversité et garante d'une souveraineté alimentaire axée sur des produits locaux de qualité.

Paysage et nature en ville

Établir une conception paysagère cantonale et veiller à sa prise en compte à l'échelle locale et régionale. Favoriser un cadre de vie urbain de qualité par la réalisation d'espaces publics intégrant la nature en ville, par la promotion des initiatives en faveur de la biodiversité ainsi que par le maintien du patrimoine arboré genevois.

Forêts

Garantir la conservation de la forêt et de ses fonctions, comme la préservation de la diversité des espèces et des paysages, la production de bois, ainsi que des espaces de loisirs et de détente.

200
arbres remarquables répertoriés

1
arbre par habitant

3'000 ha de forêts soit
12% de la surface du canton

360 km

de sentiers de randonnée pédestre sur le canton

42
réserves naturelles soit
3% du territoire genevois

50%
de la flore répertoriée en Suisse est présent à Genève. Elle comprend 37 espèces d'orchidées sauvages

Agriculture nourricière

Maintenir une agriculture nourricière de proximité et de qualité, en harmonie avec l'environnement et la biodiversité. Veiller à la préservation des terres agricoles et sols fertiles.

1'000 produits alimentaires certifiés "Genève Région - Terre Avenir" (GRTA)
365 entreprises agréées, produisent, transforment et distribuent ces produits

384
exploitations agricoles à Genève dont:

92%
pratique les prestations écologiques requises

10%
pratique la production biologique

Promotion agricole et protection des cultures

Encourager et soutenir une production agricole genevoise diversifiée et la promotion des produits du terroir. Veiller à la santé des végétaux et lutter contre les organismes de quarantaine.

Espace agricole genevois:

56.5%
Grandes cultures

29.1%
Surfaces herbagères

11.5%
Viticulture

2%
Maraîchage

0.7%
Arboriculture

0.2%
Horticulture

Milieux naturels, faune et flore

Assurer une gestion dynamique et une mise en réseau des écosystèmes naturels, agricoles et urbains pour favoriser un développement harmonieux de la faune et de la flore.

9'950 ha de surface agricole utile (SAU), soit
42% du territoire genevois

Associations professionnelles Exploitants agricoles
OPAGE Commissions officielles
Architectes, architectes paysagistes et urbanistes
FZAS Coopératives agricoles et forestières, associations de propriétaires de forêt
OFAG – OFEV – ARE – OFROU Pro Natura Genève AgriGenève
HEPIA, Muséum, UniGE, Conservatoire et Jardin botanique, GenèveRando
Restaurants collectifs, d'entreprise et scolaires
Distributeurs Fondation Neptune
Fonds Suisse pour le Paysage Bureaux d'ingénieur et d'étude

Conseil
 Expertise Marketing
Gestion Planification Accompagnement
 Analyse, Statistique Négociation
 Conduite de travaux Innovation
Contrôle Elaboration et suivi de projets

COORDINATION DES PRÉAVIS
 Adjointe de direction
 Héloïse CANDOLFI

SERVICES GÉNÉRAUX agriculture
 Chef de secteur
 Roland FROSSARD

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE OCAN
 Directrice générale
 Valentina Hemmeler Maïga

SERVICES GÉNÉRAUX nature
 Cheffe de secteur
 Laurence PIAZZALUNGA

SERVICE DE L'ESPACE RURAL
 Directeur
 Alain BIDAUX

SERVICE DE L'AGRONOMIE
 Directeur
 Alexandre DE MONTMOLLIN

SERVICE DU PAYSAGE ET DES FORÊTS
 Directeur
 Patrik FOUVY

SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ
 Directeur
 Bertrand von ARX

- DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)
- OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE ET LA NATURE
 - OFFICE CANTONAL DE L'EAU
 - OFFICE CANTONAL DE L'ENVIRONNEMENT
 - OFFICE CANTONAL DE L'ÉNERGIE
 - OFFICE DU REGISTRE FONCIER
 - OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES
 - OFFICE CANTONAL DU LOGEMENT ET DE LA PLANIFICATION FONCIÈRE
 - OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE
 - OFFICE DE L'URBANISME

THÉMATIQUES

- Paiements directs
- Construction rurale
- Aménagement du territoire en zone agricole
- Améliorations structurelles

- Viticulture et œnologie
- Phytopathologie et vulgarisation
- Promotion et développement agricoles
- Tourisme rural

- Viticulture
- Droit agraire

- Forêts et arbres isolés
- Paysage et espaces publics
- Nature en ville
- Travaux et entretien

- Surveillance nature, pêche et espace rural
- Milieus naturels
- Espèces (faune et flore)
- Corridors biologiques

- Assurer la viabilité des espaces ruraux
- Rétribuer les prestations d'intérêt public des exploitants
- Contribuer à l'amélioration des infrastructures
- Promouvoir l'élevage et l'estivage de proximité
- Favoriser la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et la qualité du paysage

- Prise en compte de l'agriculture dans les différentes politiques publiques
- Préavis sur les autorisations de construire en zone agricole
- Recensement (structures agricoles, animaux de rente)
- Prescriptions en matière de droit aux contributions agricoles
- Instructions des demandes de financement (crédits d'investissement, aides aux exploitations, améliorations foncières)
- Soutien des projets de développement régionaux et d'agriculture urbaine
- Gestion du cadastre de l'assainissement agricole
- Promotion des modes de production respectueux de l'environnement et des animaux
- Soutien aux réseaux agro-environnementaux et paysagers

- Assurer une vulgarisation agricole et viticole adaptée à l'évolution des techniques
- Surveiller les organismes nuisibles pour les cultures et délivrer les autorisations de traitement
- Développer les marques de garantie, les AOP et IGP
- Faciliter le développement de nouvelles filières de production
- Favoriser les liens ville-campagne
- Promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité
- Gérer le réseau cantonal de chemins de randonnée pédestre et les aires d'accueil du public, les campings et les réseaux équestres

- Conseils de saison aux producteurs, analyses de vins
- Essais culturaux, de nouveaux cépages et de vinification. Production et vente des vins du domaine de l'Etat
- Soutien et collaboration avec les organismes de vulgarisation agricole
- Sensibilisation de la population à l'agriculture locale
- Soutien et collaboration avec l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE)
- Administration et développement de la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA)
- Entretien des infrastructures pédestres, réalisation des panneaux d'information, surveillance des ouvrages

- Protéger le vignoble, encourager une production de qualité
- Veiller au maintien de la propriété foncière en mains paysannes et à la protection des fermiers

- Conditions-cadres viticoles (AOC), contrôle des appellations et dénominations
- Gestion des cadastres viticoles, protection du vignoble
- Instruction des demandes de soutien
- Application du droit foncier rural et de la loi sur le bail à ferme agricole

- Participer à la planification urbaine et accompagner les projets d'aménagement du territoire au profit du cadre de vie, en y intégrant les valeurs naturelles et paysagères
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures paysagères cantonales et d'agglomération
- Assurer la gestion durable des forêts, développer le patrimoine arboré, promouvoir le bois notamment dans les constructions publiques
- Veiller à la conservation du patrimoine arboré
- Réaliser l'entretien des milieux naturels ainsi que des infrastructures d'accueil du public

- Mise en œuvre de la Conception paysagère cantonale et promotion de la nature en ville
- Établissement et mise en œuvre de la planification directrice forestière, de plans de gestion des forêts et de plans d'entretien des cours d'eau
- Surveillance et soutien à la gestion des forêts privées
- Gestion des atteintes à la forêt et des mesures de compensation, entretien des milieux naturels riverains des cours d'eau et des infrastructures forestières (dessertes, hangars)
- Garantie de la sécurité des personnes et des biens à l'égard des chutes d'arbres ou de branches le long des infrastructures de loisir et des routes cantonales
- Délivrance et suivi des autorisations d'abattage et d'élagage, mise en œuvre des mesures de compensations paysagères

- Etudier et suivre l'évolution de la biodiversité
- Gérer les milieux naturels, les sites protégés, la faune et la flore indigènes
- Surveiller, contenir ou éliminer les espèces exotiques envahissantes
- Promouvoir la biodiversité dans tous les aspects de la gestion du territoire
- Assurer la coordination pour le maintien et la gestion durable du patrimoine naturel
- Prévenir et gérer les dégâts causés par la faune indigène sur les cultures et les milieux naturels
- Veiller aux comportements adéquats de la population dans les sites protégés et l'espace rural par une sensibilisation du public

- Inventaires de la biodiversité
- Définition des espèces prioritaires et des sites protégés
- Établissement et mise en œuvre des plans de gestion des sites protégés et des plans d'action "faune et flore"
- Maintien et rétablissement de corridors biologiques fonctionnels
- Soutien à la promotion de la biodiversité en milieu agricole (surfaces de promotion de la biodiversité, réseaux agro-environnementaux, biodiversité fonctionnelle)
- Organisation, mise en valeur et transmission des données géomatiques
- Prévention et dédommagement des dégâts aux cultures et à la forêt par la faune indigène



© OPAGE

© Thierry Paret

A VOTRE SERVICE

WWW.GE.CH

Questions phytosanitaires et organismes de quarantaine

Paiements directs, crédits d'investissement,
reconnaissance d'exploitation

Améliorations foncières, droit foncier rural, affermage agricole,
zones agricoles spéciales

Promotion de l'agriculture et de la viticulture genevoise

Vente des vins du domaine de la République et canton de Genève

Autorisation d'abattage et d'élagage d'arbres, taille de platane

Déclaration de dégâts dus à la faune et de prélèvements faune et flore

Commande de bois, demande de défrichage, période pour
les travaux forestiers

Demande d'autorisation d'activités ou de manifestations en forêt
ou dans les sites protégés

OFFICE CANTONAL
DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE

AGRICULTURE
T 022 388 71 71

NATURE
T 022 388 55 40

Centrale des gardes de l'environnement
Service de piquet 24/24h, interventions
faune, nature, surveillance pêche.
T 022 388 55 00

www.ge.ch



GE-environnement



GEenvironnement

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :
INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)
T 022 546 76 00
info-service@etat.ge.ch